

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 octobre 2016 à 19h30 à la salle communautaire de Breckenridge, située au 1491, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, Thomas Howard et Inès Pontiroli.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général et Dominic Labrie, chef de service – Communications et directeur adjoint par intérim, ainsi que quelques contribuables.

Absences motivées : M. Edward McCann, conseiller (jugement de la Cour Supérieure), Dr. Jean Amyotte, conseiller et M. Brian Middlemiss, maire-suppléant.

M. Larose, Président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h30.

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

- |                  |  |
|------------------|--|
| Pierre Robillard | - Interdiction de stationnement au bout du chemin Tremblay             |
|                  | - Repavage des chemins du quartier 6 (McKay, Rose et Kawartha)         |
|                  | - Véhicules tout-terrain – Panneau manquant au chemin de la Côte McKay |
| David Young      | - Droits de passage à la rivière                                       |
|                  | - Largeur des chemins municipaux                                       |
|                  | - Marges de recul pour les maisons                                     |

**16-10-2022**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016 et des séances extraordinaires du 6 et du 27 septembre 2016
- 5. Administration**
  - 5.1 Transferts budgétaires
  - 5.2 Liste des factures à payer
  - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de septembre
  - 5.5 Rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
  - 5.6 Démission – Employée # 01-0124
  - 5.7 Nomination de Mme Valérie Normandin à titre de commis de bureau
  - 5.8 Dépenses approuvées – Réfection de chemins municipaux
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Prolongement du contrat du préventionniste
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Acquisition d'équipements de sécurité et de surveillance
  - 7.2 Aménagement d'un espace pour employés – Garage municipal de Luskville
  - 7.3 Étude - Rampe de mise à l'eau
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 177-01 au 177 Pointes-Aux-Roches visant l'autorisation d'un empiètement dans la bande de protection riveraine
  - 9.2 Dérogation mineure au 22 Rear, Pontiac, afin de tolérer la localisation non-conforme du bâtiment principal
  - 9.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement 177-01-03-2016
  - 9.4 Délibération sur une requête de modification au règlement de lotissement (lot 232-P)
  - 9.5 Contribution au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur l'opération cadastrale dans le but de subdiviser le lot d'origine 4 983 734
  - 9.6 Activités d'entreposage dans le corridor de la route 148

10. **Loisirs et culture**
11. **Divers**
12. **Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux :
    - a) animaux
    - b) Dépôt du procès-verbal de correction du 12 avril 2016
13. **Dépôt du registre de correspondance**
  - 13.1 Registre de correspondance du mois de septembre 2016
14. **Période de questions du public**
15. **Levée de la séance**

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli  
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout : Item 5.9 Bacs de déchets - Société St-Vincent-de-Paul et Fabrique de la paroisse Saint-Dominique de Luskville

Retrait : Item 12.1 a) Rapport animaux

Adoptée

#### **16-10-2923**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 6 ET DU 27 SEPTEMBRE 2016**

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2016 et des séances extraordinaires du 6 et du 27 septembre 2016.

Adoptée

#### **16-10-2924**

#### **TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (OCTOBRE 2016)**

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la Municipalité effectue les transferts budgétaires tels que reconnus à la liste jointe en annexe au montant total de **95 581,03\$**.

Adoptée

#### **16-10-2925**

#### **LISTE DES FACTURES À PAYER**

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **128 719,09\$** (voir annexe) pour la période se terminant le 30 septembre 2016 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

#### **16-10-2926**

#### **LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES**

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 30 août 2016 au 28 septembre 2016, le tout pour un total de **779 916,38\$** (voir annexe).

Adoptée

**16-10-2927**

**LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2016**

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A, pour un montant total de **12 760.88\$** taxes incluses.

Adoptée

**Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 30 août 2016 au 28 septembre 2016.**

**16-10-2928**

**DÉMISSION – EMPLOYÉE # 01-0124**

CONSIDÉRANT la lettre de démission remise par l'employée # 01-0124 le 14 septembre 2016, à titre de commis de bureau et de pompier volontaire ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la démission de l'employée # 01-0124 en date du 14 septembre 2016.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de remercier Mme Chantal Beaudoin pour services rendus à la Municipalité de Pontiac.

Adoptée

**16-10-2929**

**NOMINATION DE MME VALÉRIE NORMANDIN À TITRE DE COMMIS DE BUREAU**

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis de bureau est comblé par intérim depuis juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis de bureau est vacant suite à une démission;

CONSIDÉRANT QU'un affichage interne a été fait selon les normes de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE Mme Valérie Normandin occupe ce poste de manière intérimaire depuis juillet 2015 et qu'elle s'acquitte très bien de ses tâches selon ses supérieurs immédiats;

Il est

Proposé par: Thomas Howard  
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'accepter la recommandation de la directrice des finances et des ressources humaines et du directeur des infrastructures et des travaux publics et de procéder à la nomination de Mme Valérie Normandin à titre de commis de bureau.

Adoptée

**16-10-2930**

**DÉPENSES APPROUVÉES – RÉFECTION DE CHEMINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt pour travaux municipaux (parapluie) # 05-15 ;

CONSIDÉRANT la résolution # 16-05-2744 ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve le total, en date du 30 septembre 2016, des dépenses affectées au poste budgétaire # 23-040-16-721 pour la réfection de chemins municipaux pour un total de 31 603,76\$, lequel sera financé par le règlement d'emprunt # 05-15.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE ce conseil approuve le total du 30 septembre 2016 des dépenses affectées au poste budgétaire # 23-040-15-721 pour la réfection du chemin de la Montagne, pour un total de 610 303,75\$, lequel sera financé par le règlement d'emprunt # 05-15.

Adoptée

**16-10-2931**

**BACS DE DÉCHETS - SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL ET FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-DOMINIQUE DE LUSKVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Société St-Vincent-de-Paul et la Fabrique de la paroisse Saint-Dominique de Luskville sont des organismes à but non-lucratif qui appuient les familles et les résidents de la municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac souhaite continuer à appuyer la Société St-Vincent-de-Paul, la Fabrique de la paroisse Saint-Dominique de Luskville et le service de comptoir vestimentaire ;

Il est

Proposé par :  
Appuyé par :

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac assume les coûts de 3 bacs à déchets mis à la disposition de la Société St-Vincent-de-Paul et à la Fabrique de la paroisse Saint-Dominique de Luskville.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac enjoigne la Société St-Vincent-de-Paul et la Fabrique de la paroisse Saint-Dominique de Luskville à chercher une solution à leurs rejets textiles et autres.

**AMENDEMENT**

**BACS DE DÉCHETS - SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL ET FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-DOMINIQUE DE LUSKVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Société St-Vincent-de-Paul et la Fabrique de la paroisse Saint-Dominique de Luskville sont des organismes à but non-lucratif qui appuient les familles et les résidents de la municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac souhaite continuer à appuyer la Société St-Vincent-de-Paul, la Fabrique de la paroisse Saint-Dominique de Luskville et le service de comptoir vestimentaire ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac prête, pour une période d'un an, 3 bacs à déchets à la Société St-Vincent-de-Paul et à la Fabrique de la paroisse Saint-Dominique de Luskville.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac enjointe la Société St-Vincent-de-Paul et la Fabrique de la paroisse Saint-Dominique de Luskville à chercher une solution à leurs rejets textiles et autres.

Adoptée

**16-10-2932**

**PROLONGEMENT DU CONTRAT DU PRÉVENTIONNISTE**

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste embauché pour l'été a appuyé le directeur général dans divers dossiers liés à l'administration du service d'incendie;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau directeur du service d'incendie entrera en poste d'ici un mois et qu'il y a lieu de favoriser la passation des dossiers;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

Il est

Proposé par: Thomas Howard

Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de prolonger le contrat de M. Mathieu Hull pour 4 semaines selon les conditions prévues par la résolution 16-07-2829.

Adoptée

**16-10-2933**

**ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DE SURVEILLANCE**

CONSIDÉRANT QUE des événements indésirables se sont produits à certains de nos édifices municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à ces événements sont non négligeables ;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de corriger ces situations sans la possibilité d'identifier les contrevenants ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de s'assurer de l'intégrité et de la sécurité de ses équipements;

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général à octroyer le mandat d'acquisition et d'installation d'équipements de sécurité et de surveillance, le tout en procédant par phase.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général à procéder à un mandat d'achat et d'installation de système de surveillance pour un montant maximal de 5 500,00\$, taxes incluses.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU que ces dépenses proviendront du fonds de roulement.

Adoptée

**16-10-2934**

**AMÉNAGEMENT D'ESPACES POUR EMPLOYÉS – GARAGE MUNICIPAL DE LUSKVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est désireuse de mettre en place les conditions menant à une meilleure efficacité de ses ressources humaines œuvrant au département des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE des aménagements doivent être réalisés afin de répondre aux exigences des normes en santé et sécurité et particulièrement construire des installations qui assurent et favorisent l'organisation et l'efficacité du travail ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de construire des aires de casiers, nécessaires pour changer de vêtements, et des aires de formation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est désireuse d'intégrer ces espaces de travail qui représentent une étape dans la réorganisation du travail ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général à acquérir les matériaux nécessaire à la réalisation des travaux.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général à procéder à un mandat d'achat et d'installation d'espaces pour les travailleurs à l'intérieur du garage municipal de Luskville pour l'achat de matériaux pour un montant maximal de 6 000\$, taxes incluses.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE ces dépenses proviendront du fond de roulement.

Adoptée

### **16-10-2935**

#### **ÉTUDE - RAMPE DE MISE A L'EAU**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est bordée par la rivière des Outaouais sur plus de 40 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite assurer l'accès public à la rivière, tout en préservant la qualité de vie des riverains ;

CONSIDÉRANT QU'une décision du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* a contraint la Municipalité a fermé la rampe de mise à l'eau au bout du chemin Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite évaluer ses options afin d'aménager une rampe de mise à l'eau publique, au centre de la municipalité ;

Il est

Proposé par :  
Appuyé par :

ET RÉSOLU de mandater le directeur des infrastructures et des travaux publics afin qu'un appel de propositions soit lancé pour l'embauche d'un consultant chargé d'étudier les différentes possibilités pour l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau publique, au centre de la municipalité, nommément au bout des chemins Tremblay et Sapinière.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE l'étude porte notamment sur les enjeux suivants : opportunité quant à la localisation, options quant au stationnement, normes gouvernementales à respecter et estimation des coûts du projet.

#### **AMENDEMENT**

#### **ÉTUDE - RAMPE DE MISE A L'EAU**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est bordée par la rivière des Outaouais sur plus de 40 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite assurer l'accès public à la rivière, tout en préservant la qualité de vie des riverains ;

CONSIDÉRANT QU'une décision du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* a contraint la Municipalité a fermé la rampe de mise à l'eau au bout du chemin Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite évaluer ses options afin d'aménager une rampe de mise à l'eau publique, au centre de la municipalité ;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de mandater le directeur des infrastructures et des travaux publics, en coopération avec le directeur de l'urbanisme pour lancer un appel d'offres afin d'embaucher un consultant chargé d'étudier les différentes possibilités pour l'installation de rampe de mise à l'eau dans la municipalité.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE l'étude porte notamment sur les enjeux suivants : opportunité quant à la localisation, options quant au stationnement, normes gouvernementales à respecter et estimation des coûts du projet.

Adoptée

**16-10-2936**

**DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 177-01- AU 177 POINTES-AUX-ROCHES VISANT L'AUTORISATION D'UN EMPIÈTEMENT DANS LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été formulée par le propriétaire du 177 Pointes-aux-Roches dans le but de tolérer l'empiètement d'une construction existante sur la bande de protection riveraine de 5m et ce sans dépasser le minimum exigé par la norme provinciale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 3 octobre 2016, a procédé à l'étude de cette demande et recommande d'accorder la dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de la résidence projetée ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins et qu'elle respecte tous les critères d'évaluation d'une dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c A-19.1);

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde la dérogation mineure afin de permettre un empiètement latéral droit de 5 mètres.

Adoptée

**16-10-2937**

**DÉROGATION MINEURE AU 22 REAR, PONTIAC, AFIN DE TOLÉRER LA LOCALISATION NON-CONFORME DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été formulée par le propriétaire du 22 Rear dans le but de tolérer la localisation non conforme du bâtiment principal en marge latérale gauche de 1,83m et 1,89m au lieu de 2,0 m exigés par le règlement de zonage 177-01;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 3 octobre 2016, a procédé à l'étude de cette demande et recommande son approbation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation du bâtiment principal ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins et qu'elle respecte tous les critères d'évaluation d'une dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c A-19.1);

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Inès Pontiroli

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accorde la dérogation mineure pour tolérer le bâtiment principal existant à une distance de 1,83m et 1,89m au lieu de 2,0m tel que prévu par le règlement de zonage 177-01.

Adoptée

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par **Inès Pontiroli**, conseillère du district électoral numéro **4**, à la Municipalité de Pontiac, à l'effet qu'à une prochaine session de ce conseil, il y aura adoption du règlement 177-01-03-2016 modifiant le règlement de zonage 177-01 visant l'intégration d'un nouveau cadre normatif pour encadrer l'excavation, le remblai et de déblai sur les terrains privés dans la Municipalité de Pontiac.

**16-10-2938**

### **DÉLIBÉRATION SUR REQUÊTE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (LOT 232 P)**

CONSIDÉRANT la requête déposée pour amender le règlement de lotissement 178-01 pour l'implantation du projet de développement de la partie du lot 232 dans le Village de Quyon appartenant à la compagnie 102662 Canada Inc. qui est borné par la route 148 du côté nord, de la 1<sup>ère</sup> avenue au sud et d'une superficie de 210 400,0 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la requête n'est pas nécessaire pour que le promoteur réalise son projet et obtenir, au minimum, les unités d'habitations envisagées;

CONSIDÉRANT l'avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : Inès Pontiroli

**ET RÉSOLU** de ne pas donner suite à la requête.

Adoptée

**16-10-2939**

### **CONTRIBUTION AU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS SUR L'OPÉRATION CADASTRALE DANS LE BUT DE SUBDIVISER LE LOT D'ORIGINE 4 983 734**

CONSIDÉRANT la demande de lotissement déposée dans le but de subdiviser le lot d'origine 4 983 734 afin de créer les lots 5 955 209, 5 955 210, 5 955 211, 5 955 212 et 5 955 213;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de prescrire, comme condition préalable à la délivrance de certains permis de construction ou à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, une contribution au fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE la contribution peut être requise dans le cadre de l'application du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT la demande du citoyen qui a exprimé au conseil sa volonté de vouloir payer une contribution monétaire au fonds de parcs et de terrains de jeux et espaces naturels;

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Appuyé par : Inès Pontiroli

**ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte la contribution monétaire de 10% de la valeur du terrain d'origine tel que proposé par le citoyen.

Adoptée sur division

La conseillère Nancy Draper-Maxsom vote contre la résolution.

16-10-2940

**ACTIVITÉS D'ENTREPOSAGE DANS LE CORRIDOR DE LA ROUTE 148**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité juge important de contrôler la prolifération des activités d'entreposage dans le corridor de la Route 148, le seul corridor touristique de la municipalité de Pontiac;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de faire cet exercice dans le respect des droits acquis et des citoyens qui exercent légalement de telles activités;

Il est

Proposé par :

Appuyé par :

**ET RÉSOLU** de demander au directeur du service de l'urbanisme de présenter une étude pour évaluer l'impact d'une telle initiative.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de demander au directeur du service de l'urbanisme de recommander un terrain municipal ou un terrain que la Municipalité pourrait acquérir pour être utilisé comme parc automobile pour les camions et les machineries lourdes.

**AMENDEMENT**

**ACTIVITÉS D'ENTREPOSAGE DANS LE CORRIDOR DE LA ROUTE 148**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité juge important de contrôler la prolifération des activités d'entreposage dans le corridor de la Route 148, le seul corridor touristique de la municipalité de Pontiac;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de faire cet exercice dans le respect des droits acquis et des citoyens qui exercent légalement de telles activités;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : Thomas Howard

**ET RÉSOLU** de demander au directeur du service de l'urbanisme de présenter une étude pour évaluer l'impact d'une telle initiative.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de demander au directeur du service de l'urbanisme de recommander un terrain municipal pour être utilisé comme parc automobile pour les camions et les machineries lourdes.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

- |                      |   |
|----------------------|---|
| Carol Carpentier     | - Accès à la rivière (Côte McKay)<br>- Plage McKay<br>- Coupe d'arbres au bord de l'eau (plainte) |
| Pierre Prate         | - Descente de bateaux – Chemin Tremblay   |
| Ricky Knox           | - Activités d'entreposage de véhicules dans le corridor de la route 148                           |
| Diane Mainville      | - Date d'adoption du règlement interdisant le stationnement de véhicules lourds                   |
| Mo Laidlaw           | - Locations éventuelles – Stationnement de véhicules lourds                                       |
| Madeleine Carpentier | - Étude déjà réalisée – Rampe de mise à l'eau<br>- Questions concernant l'item # 9.4              |
| Carol Carpentier     | - Modifications sur le chemin de la Côte McKay  |

- Mo Laidlaw - Assurances – Feu sur le chemin Kawartha
- Pierre Pratte - Assurances – Feu sur le chemin Kawartha
- Ricky Knox - Délai pour l’adoption de règlements
- Madeleine Carpentier - Questions concernant l’item # 9.5

**16-10-2941**  
**LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par: Thomas Howard  
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de lever l’assemblée à 21 h00 ayant épuisé l’ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».*